

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle du Bois de Lempre, commune de Champagnac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Pascal LORENZO (Lanobre) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Gilles RIOS

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

**20231207008DE**

**ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE FRIGORIFIQUE POUR LA VALORISATION DES CIRCUITS COURTS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°86/2016 du 8 novembre 2016, le Conseil communautaire a validé l'acquisition d'un véhicule utilitaire frigorifique dans le cadre d'un projet de soutien au développement des circuits courts agricoles. Le camion frigorifique est désormais relativement ancien et son remplacement s'avère nécessaire. Une association spécifique, « éleveurs en Sumène Artense » à vocation économique a été créée pour permettre à ses adhérents d'utiliser ce matériel.

La commission agriculture s'est déroulée le 30 novembre 2023 et propose l'acquisition d'un nouveau camion frigorifique d'une plus grande capacité afin de poursuivre la dynamique de soutien aux circuits courts. Le nouveau véhicule sera mis à disposition de l'association par le biais d'une convention spécifique. Le coût du véhicule est estimé à 45 000€ HT.

Il est proposé au conseil de renouveler le véhicule frigorifique, de lancer une consultation, de procéder aux inscriptions budgétaires et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR (Éric MOULIER ne prend pas part au vote) valide l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique estimé à 45 000€ HT, demande à ce que les sommes soient inscrites au budget, autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres et toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPAGNAC SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**



RF

AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/12/2023

15-241501055-20231207008DE-DE

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 18 DEC. 2023  
Affichée ou notifiée le 18 DEC. 2023  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage en sous-préfecture.

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 18/12/2023  
55-241501055-20231207008DE-DE